



Centre Communal d'Action Sociale  
• Ville de Niort •

# Budget Primitif

Repas à  
Domicile

2023

Le budget de fonctionnement 2023 est basé sur une activité projetée de 55 000 repas « nouvelle formule » (F2/F3/F5) avec une hausse envisagée de +7,44%.

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

DEPENSES		BP 2022	BP 2023	Evolution	RECETTES		BP 2022	BP 2023	Evolution
Chap	Libellé	Montant	Montant	%	Chap	Libellé	Montant	Montant	%
011	Charges à caractère général	297 900,00 €	312 747,00 €	4,98%	70	Vente de prestations	451 000,00 €	462 000,00 €	2,44%
012	Charges de personnels	220 000,00 €	232 000,00 €	5,45%	74	Dotations et participations	66 000,00 €	94 000,00 €	42,42%
65	Autres charges de gestion courante	1 400,00 €	11 400,00 €	714,29%	77	Produits exceptionnels	1 000,00 €	1 000,00 €	0,00%
67	Charges exceptionnelles	500,00 €	500,00 €		6149	Remboursement sur rémunération du personnel	6 000,00 €	6 000,00 €	0,00%
68	Dotation provisions		2 153,00 €						
42	Amortissement	4 200,00 €	4 200,00 €	0,00%					
	<b>TOTAL</b>	<b>524 000,00 €</b>	<b>563 000,00 €</b>	<b>7,44%</b>		<b>TOTAL</b>	<b>524 000,00 €</b>	<b>563 000,00 €</b>	<b>7,44%</b>

**SECTION INVESTISSEMENT**

DEPENSES		BP 2022	BP 2023	RECETTES		BP 2022	BP 2023
Chap	Libellé	Montant	Montant	Chap	Libellé	Montant	Montant
20411	Subvention d'équipement aux organismes publics		1 000,00 €				
2184	Mobilier	2 000,00 €	1 000,00 €	28XX	Amortissements	4 200,00 €	4 200,00 €
2188	Autres immobilisations corporelles	2 200,00 €	2 200,00 €				
	<b>TOTAL</b>	<b>4 200,00 €</b>	<b>4 200,00 €</b>		<b>TOTAL</b>	<b>4 200,00 €</b>	<b>4 200,00 €</b>

**Chap. 011** : Les charges à caractère général augmentent de **4,98 %** par rapport au budget 2022 et représentent 55,55% des dépenses totales de fonctionnement

Charges générales (011)	CA 2020	CA 2021	BP 2022	BP 2023
Fluides	1 228,06	1 329,00	2 200,00	5 400,00
Carburant	5 679,88	6 336,84	7 000,00	4 000,00
Alimentation	246 838,34	233 141,65	251 000,00	270 000,00
Fournitures	1 605,55	840,23	1 500,00	1 400,00
Locations immobilières	3 914,88	5 406,96	6 000,00	6 000,00
Locations véhicules	24 876,06	18 556,50	18 500,00	16 265,00
Maintenance matériels	7 639,67	6 336,21	6 700,00	6 382,00
Assurances	1 489,63	1 166,42	2 100,00	2 100,00
Cotisations, formations		944,41	1 000,00	1 000,00
Divers (missions, intermédiaires,,)		0	1 900,00	200,00
<b>TOTAL</b>	<b>293 272,07</b>	<b>276 886,00</b>	<b>297 900,00</b>	<b>312 747,00</b>

#### Les évolutions :

- Hausse des dépenses énergétiques (gaz : 4,5 fois) avec une prévision pour le véhicule électrique
- Baisse du poste carburant car plus qu'un seul véhicule à essence
- Hausse du poste alimentation avec une probable hausse de 9% à compter du mois de mai (base : 55 000 repas nouvelle formule)
- Les locations immobilières concernent les frais de location de l'espace Michelet et les locaux de la Chamoiserie
- Baisse du poste location de véhicules avec la mise en place d'un marché de location longue durée d'un fourgon (13 265€ / an) pour une durée de 4 ans et 22 000 km prévisionnels. Une enveloppe de 3000 € est budgétée en cas d'immobilisation de notre propre véhicule
- Maintien du budget assurance, le véhicule en location sera assuré par le prestataire qui répercute le coup au CCAS (1 065€/an).
- Baisse des frais intermédiaires, car impact en 2022 de la publicité pour le marché de prestations repas

#### Les autres charges de gestion courante (65) :

- les subventions au CASC : 1300€
- les admissions en non valeurs : 10 000€(dossier de surendettement en cours)

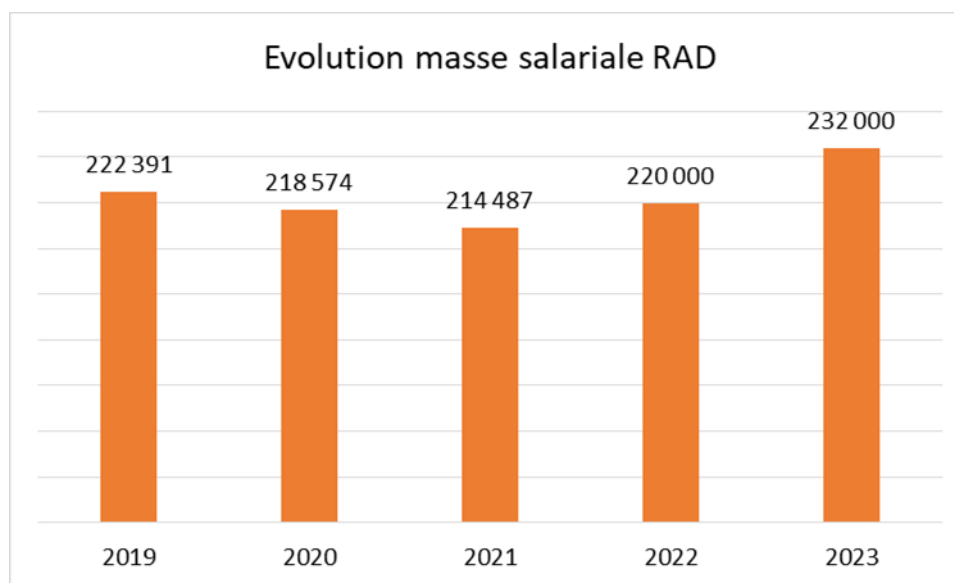
#### Les charges exceptionnelles (67) : 500€

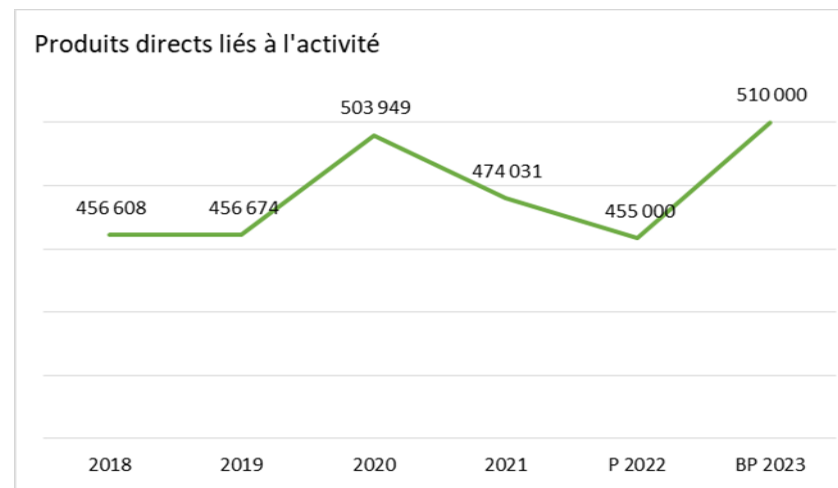
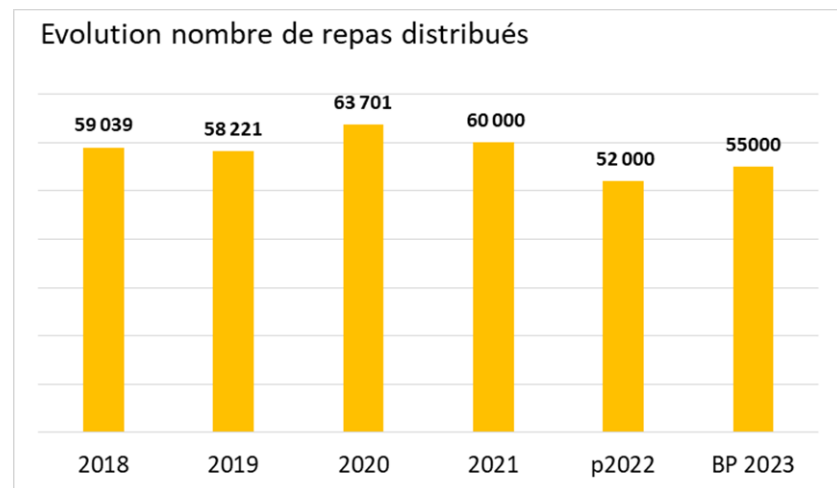
**Les dotations pour provisions pour dépréciation des actifs circulants(6817)** : 2153€ qui correspondent à une provision à hauteur de 15% des créances douteuses de plus de 2 ans. Cette prévision devra être ajustée chaque année

**Chap. 012** : les dépenses de personnels progressent de + 5,45% par rapport au BP 2022 et représente

**Les évolutions :**

- La masse salariale représente 41% des dépenses totales de fonctionnement
- L'effectif du service se compose de :
  - 4,2 ETP agents de portage de repas dont un contrat aidé recruté en décembre 2022 (5 agents)
  - 1,15 ETP de charges de personnels encadrants et administratifs
- Les impacts : en plus des évolutions habituelles (GVT, avancements de grades...), le service est impacté par dégel du point d'indice (+5 000€) et l'attribution du Complément de traitement indiciaire (CTI) effectif depuis avril 2022 (+14 000€)
- Le recours à un contrat aidé permet d'espérer une recette en atténuation de charges de 6 000€ pour l'année





L'activité de portage de repas a connu un pic en 2020 du fait de la crise sanitaire et de l'augmentation de la demande des usagers (63 700 repas). Dès 2021, la vente de repas a retrouvé un niveau d'avant crise.

En 2022, l'offre du CCAS a évolué en même temps que le changement de marché alimentaire, avec la mise en place de formules « à la carte » prenant en compte l'évolution à la hausse du prix des matières premières et un coût de portage réel de 4,50€.

Pour 2023, nous avons fait une projection de repas qui correspond à la réalité des 7 mois du marché depuis le mois de mai rapportée à 12 mois, soit 55 000 repas (formule 2 à formule 5) avec des tarifs sur lesquels nous avons répercuté une hausse de 5% sur la matière première pour anticiper la hausse programmée des prix d'achats des plateaux repas.

Une subvention de fonctionnement de 46 000 € est prévue pour permettre une présentation équilibrée du budget en recettes et dépenses, qui sera annulée au moment de l'affectation de résultat et compensée si besoin, par l'utilisation d'une partie de l'excédent de fonctionnement cumulé (41 625€ au 31/12/2021).

Les autres recettes concernent l'aide de l'Etat pour un contrat aidé, les remboursements d'indemnités journalière (montant estimé : 6 000€).

Les investissements viennent équilibrer les recettes d'amortissements à hauteur de 4 200€